

2024ARR137

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement chemin vieux d'IBOS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
VU Le Code de la route
VU La demande du 03/10/2024 de l'entreprise INEO AQUITAINE SUD, représentée par Mr Lionel NOGUE

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de sécurisation réseau électrique aérien- implantation poteaux béton- déroulage câble et dépose supports béton, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 17/10/2024 au 15/11/2024 la circulation sera alternée par feu tricolore par basculement sur la chaussée opposée et la vitesse sera limitée à 30 km/h pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise chemin vieux d'IBOS.

Le stationnement sera interdit sur la zone des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise INEO AQUITAINE SUD, ZAC des Pyrénées 18 rue du Troumouse 65420 IBOS pour permettre le respect des dispositions précitées.

ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 11/10/2024

Pour le Maire empêché,
Gisèle VINCENT
La 1^{ère} adjointe



GV